

MAIRIE  
DE  
**COMBRAILLES**



PUY-DE-DÔME  
63380

Tél. 04 73 79 90 65  
Fax 04 73 79 81 44

**ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2022-09**

**PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A  
L'ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE  
LA COMMUNE DE COMBRAILLES**

*Le Maire de COMBRAILLES,*

Vu le code de l'environnement, notamment le Livre II et les articles R.123-6 à 23,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-10, R.2224-8 et R.2224-9,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1331-1 à L.1331-12,

Vu le décret n°2006-503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.2224-8 et L.2224-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2020 décidant de la réalisation des études préalables à l'actualisation du zonage d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2022 approuvant le nouveau plan du zonage d'assainissement et demandant l'ouverture de l'enquête prévue à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le dossier d'enquête,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Il sera procédé :

- à une enquête préalable à la délimitation des zones d'assainissement collectifs et non collectifs du territoire de la commune de COMBRAILLES.

**ARTICLE 2 :**

Madame AMARI Colette est désignée en qualité de commissaire enquêteur, par ordonnance n°E22000010/63 du 08 mars 2022 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

### **ARTICLE 3 :**

Un avis concernant cette enquête sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de celle-ci et pendant toute sa durée à la mairie de la commune de COMBRAILLES, aux lieux habituels et dans les principaux lieux fréquentés du public par les soins du maire.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces mesures de publicité par une attestation du maire qui sera jointe au dossier d'enquête.

### **ARTICLE 4 :**

Un avis au public concernant cette enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux, habilités à publier les annonces légales :

- LA MONTAGNE Centre France,
- LE SEMEUR HEBDO

par les soins du maire, à la charge de la commune.

### **ARTICLE 5 :**

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert par le Maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés pendant trente jours consécutifs à la mairie de COMBRAILLES du 10 mai au 09 juin 2022 inclus et mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie soit les :

- mardi 10 mai 2022 de 13H30 à 16H
- jeudi 12 mai 2022 de 13H à 16H
- mardi 17 mai 2022 de 13H à 16H
- jeudi 19 mai 2022 de 13H à 16H
- mardi 24 mai 2022 de 13H à 16H
- mardi 31 mai 2022 de 13H à 16H
- jeudi 02 juin 2022 de 13H à 16H
- mardi 07 juin 2022 de 13H à 16H
- jeudi 09 juin 2022 de 13H à 16H

### **ARTICLE 6 :**

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public à la Mairie de COMBRAILLES les :

- jeudi 19 mai 2022 de 14H à 16H
- mardi 31 mai 2022 de 14H à 16H

## **ARTICLE 7 :**

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 5, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

## **ARTICLE 8 :**

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête, entendra toute personne qui lui paraîtra utile de consulter et rédigera un rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération.

Dans le délai d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera son rapport et ses conclusions et l'ensemble du dossier d'enquête au maire de la commune de COMBRAILLES.

## **ARTICLE 9 :**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, par les soins du maire, au Préfet du Puy de Dôme - Direction de la réglementation, et au Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Une copie du rapport et des conclusions est tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de COMBRAILLES, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

## **ARTICLE 10 :**

Le Maire de la commune de COMBRAILLES,  
Le Commissaire Enquêteur,  
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme et Monsieur le Sous-Préfet de RIOM.

Fait à COMBRAILLES, le 31 mars 2022.

Le Maire,  
  
Jacky POUGHEON

The image shows a circular official stamp of the Mairie de Combrailles. The stamp contains the text 'MAIRIE DE COMBRAILLES' at the top and '63380' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. Below the stamp, the name 'Jacky POUGHEON' is printed in a bold, sans-serif font.